



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ QUE le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles étudiera, lors de sa prochaine séance ordinaire qui se tiendra **le mardi, 6 juin 2017 à 19 h, à la Maison du citoyen, 12090, rue Notre-Dame Est, la demande de dérogation mineure** suivante.

Bâtiment situé au 11570, rue Notre-Dame Est, district de Pointe-aux-Trembles

L'objet de cette demande est de permettre l'installation d'un équipement mécanique devant une façade, autre qu'une façade principale, plutôt que dans un espace non compris devant une façade, tel que prescrit à l'article 138 du Règlement de zonage (RCA09-Z01, tel que modifié).

À cette occasion, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande, à la date et à l'endroit indiqués ci-dessus.

Montréal, le 17 mai 2017.

Le secrétaire d'arrondissement
M^e Alain Roy, LL.M., OMA, avocat

Cet avis peut aussi être consulté sur le site Web de l'arrondissement à l'adresse suivante :
ville.montreal.qc.ca/rdp-pat